



# L'économie circulaire dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

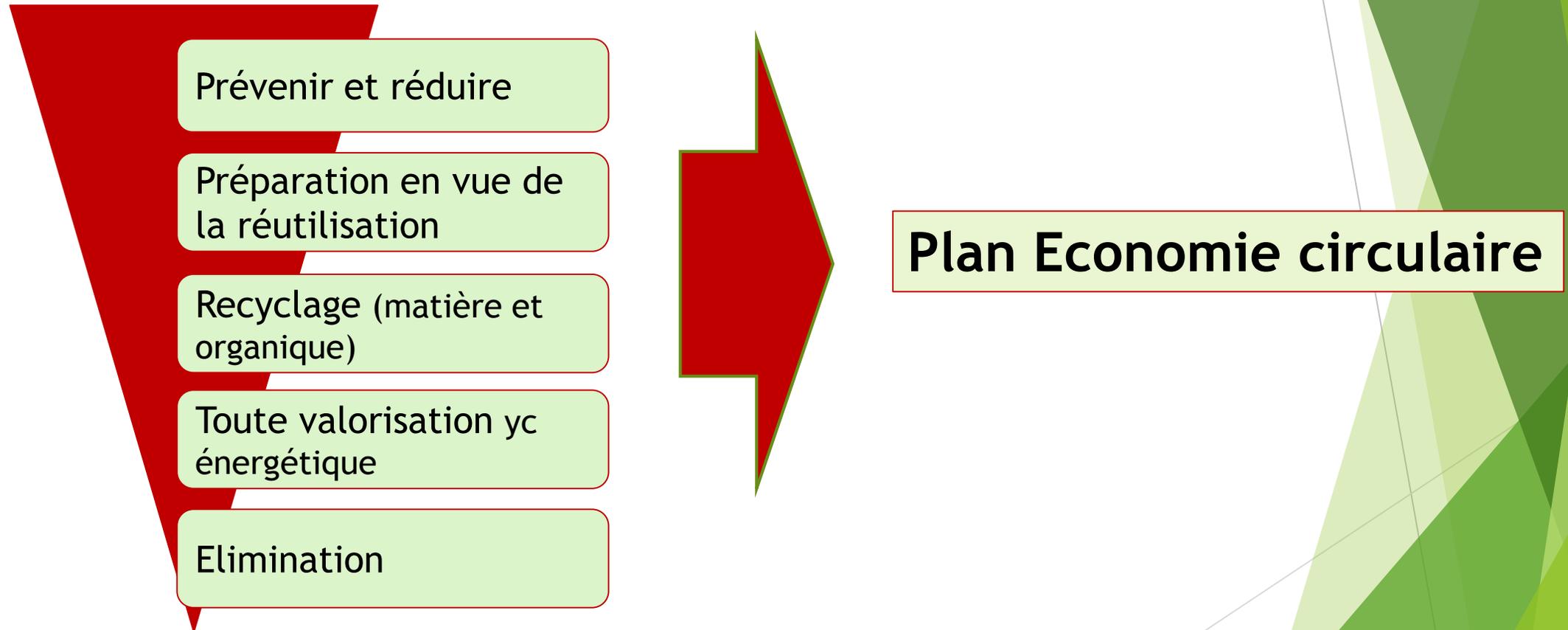
**Déploiement de la feuille de route Economie Circulaire  
Poitiers, 15 novembre 2018**

# ● Contenu du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

- ▶ état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets
- ▶ prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets
- ▶ objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux
- ▶ planification de la prévention des déchets à termes de six ans et douze ans
- ▶ planification de la gestion des déchets à termes de six ans et douze ans
- ▶ **plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire**

Planification spécifique pour certaines catégories de déchets : biodéchets et déchets BTP

# ● La hiérarchie réglementaire des modes de traitement des déchets



*Elimination : stockage ou incinération sans valorisation énergétique*

# ● Plan d'actions économie circulaire

## ► Intégrer une dimension « ressources »

- Axe 1 - Réduire les consommations de biens et de ressources
- Axe 2 - Faire durer les produits : réemploi, réutilisation et réparation
- Axe 3 - Recycler les matières
- Axe 4 - Déployer l'écologie industrielle et territoriale
- Axe 5 - Sensibiliser, communiquer, former, rechercher et développer



# ● Prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

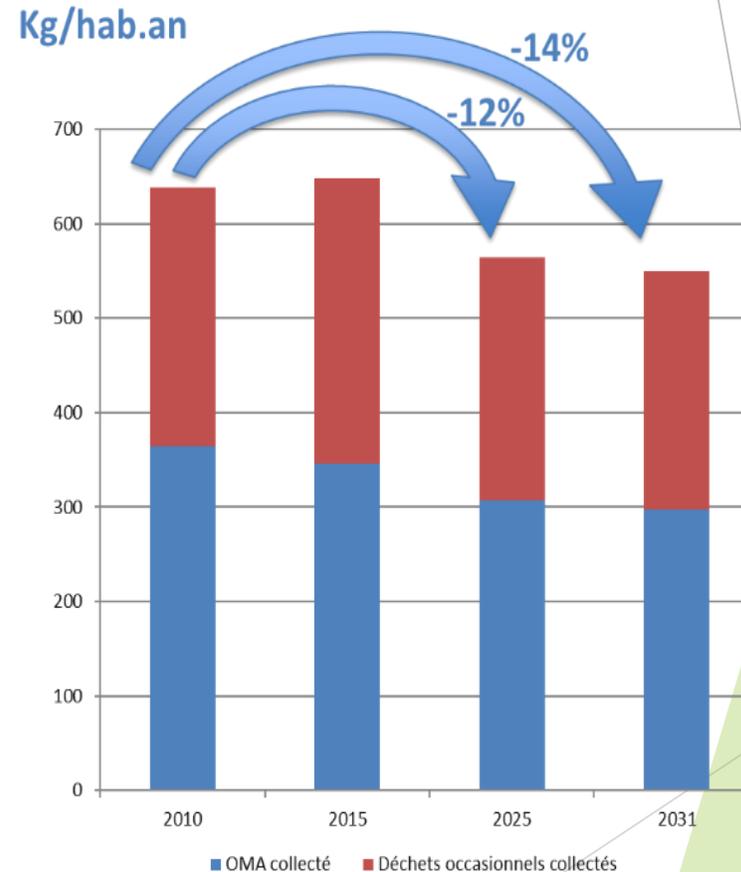
## Objectifs de la Loi de Transition Energétique

Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020

## Constat

+ 2 % de DMA entre 2010 et 2015

- ▶ - 5 % OMA
- ▶ + 10 % de déchets collectés en déchèterie ( ↗ encombrants et déchets verts)



**Objectifs du Plan**

# ● **Actions de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)**

**Favoriser le développement des ressourceries, recycleries et ateliers de réparation, notamment en lien avec les déchèteries publiques**

**Inciter les Eco-Organismes à développer des partenariats avec les filières locales, les recycleries et les structures de l'ESS (filières meubles, équipements électriques)**

**Sensibiliser les consommateurs à la réutilisation, la maintenance et la réparation et encourager la participation citoyenne aux activités des recycleries**

**Favoriser, quand cela est possible, l'achat de produits issus des filières de réemploi**

**Axe 2 : faire durer les produits**

# ● Prévention des déchets des activités économiques (DAE)

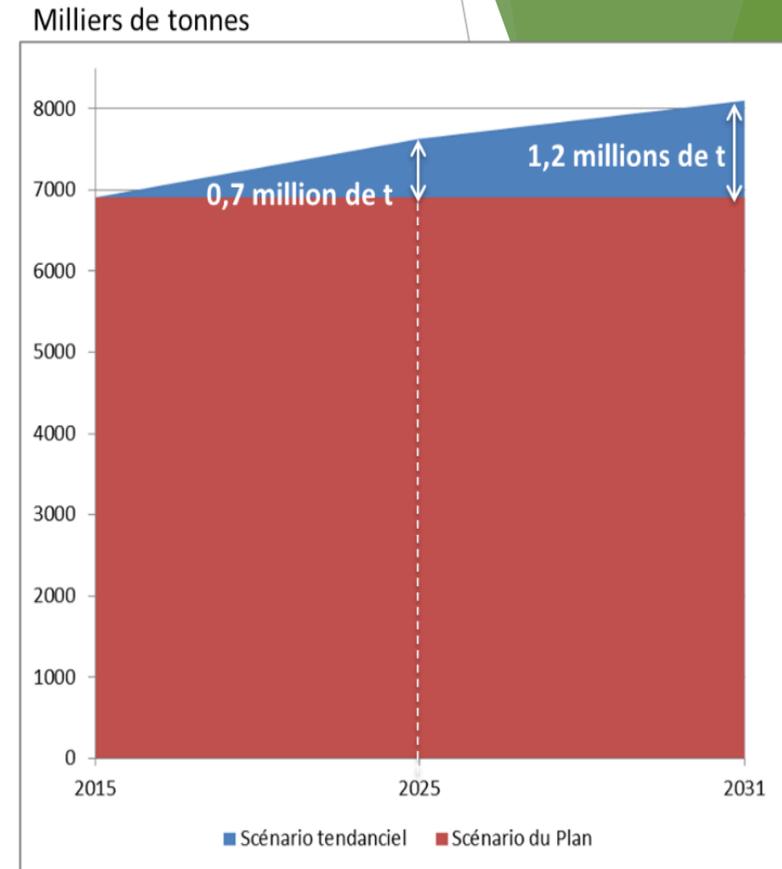
## Objectifs de la Loi de Transition Energétique

Réduction des quantités de déchets d'activités économiques (DAE) par unité de valeur produite

## Constat

Gisement mal connu, bases de données existantes mais très partielles

Pas de suivi de l'évolution des quantités produites



**Objectif du Plan : stabilisation du gisement des DAE au niveau de 2015 malgré les perspectives de croissance de l'activité économique**

# ● Actions de prévention des déchets des activités économiques (DAE)

Accompagner l'investissement productif permettant de réduire les consommations de ressources et la production de déchets

Développer l'écoconception dans les entreprises à travers le déploiement de nouvelles actions collectives BECOME et des soutiens individuels aux entreprises souhaitant s'engager

Promouvoir les produits et services éco-conçus à travers la plateforme RECITA.ORG

Mener une politique ambitieuse en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment au niveau de la restauration collective

Renforcer les démarches de promotion de l'achat public responsable

Développer l'économie de la fonctionnalité

**Axe 1 - Réduire les consommations de biens et de ressources**

# ● Valorisation des déchets non dangereux non inertes

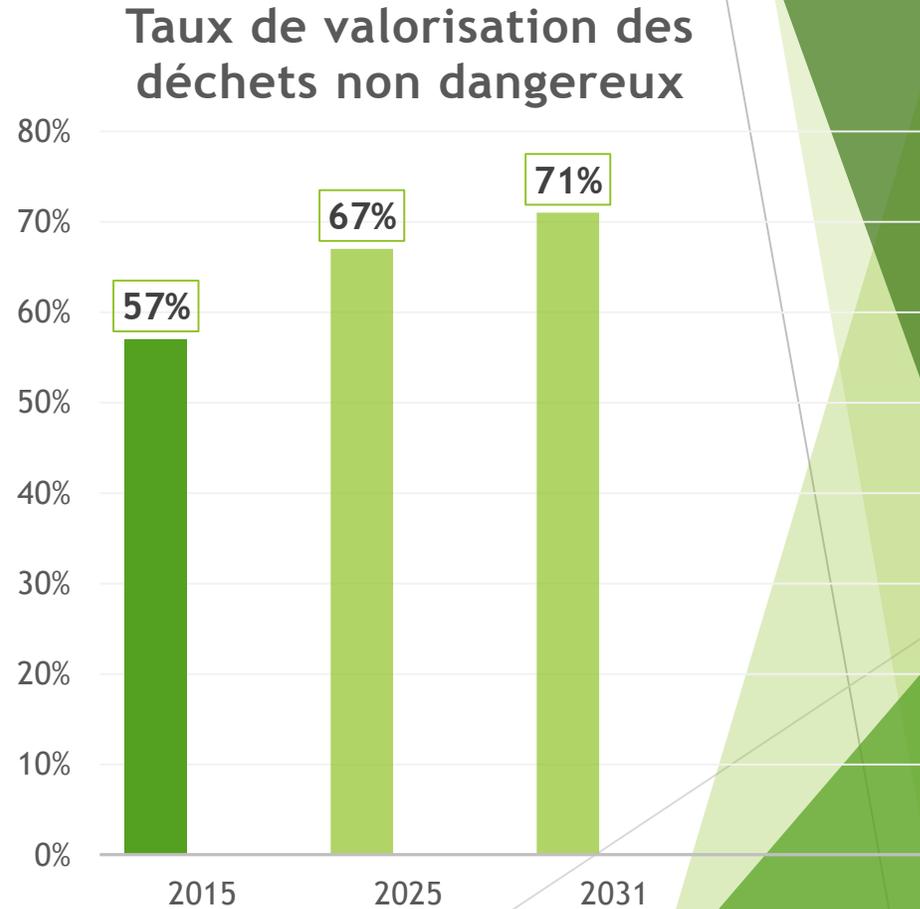
## Objectifs de la Loi de Transition Energétique

Valorisation sous forme **matière** ou **organique** des déchets non dangereux non inertes

- ▶ 55 % en 2020
- ▶ 65% en 2025

## Constat

- ▶ 46% des DMA non dangereux collectés en vue d'une valorisation matière ou organique
- ▶ % de valorisation des DAE non connu (2/3 sont des déchets valorisables ~ 66 %)



Objectifs du Plan

# ● Actions de valorisation des déchets non dangereux non inertes

Favoriser les conditions d'implantation de nouvelles filières dans le cadre d'une économie territoriale de proximité et sociale et solidaire

Mettre en synergie les acteurs publics et privés pour un développement local d'activités de recyclage

Accompagner les professionnels (producteurs, trieurs, recycleurs, valorisateurs) à développer les filières de recyclage et valorisation existantes par une amélioration des procédés de tri et de fabrication de nouveaux produits

Biodéchets  
Déchets du BTP  
Déchets plastiques  
Déchets composites  
Textiles usagés

Engager une structuration de la filière composite en région, de la conception de nouveaux composites au recyclage des matériaux composites en fin de vie

**Axe 3 - Recycler les matières**

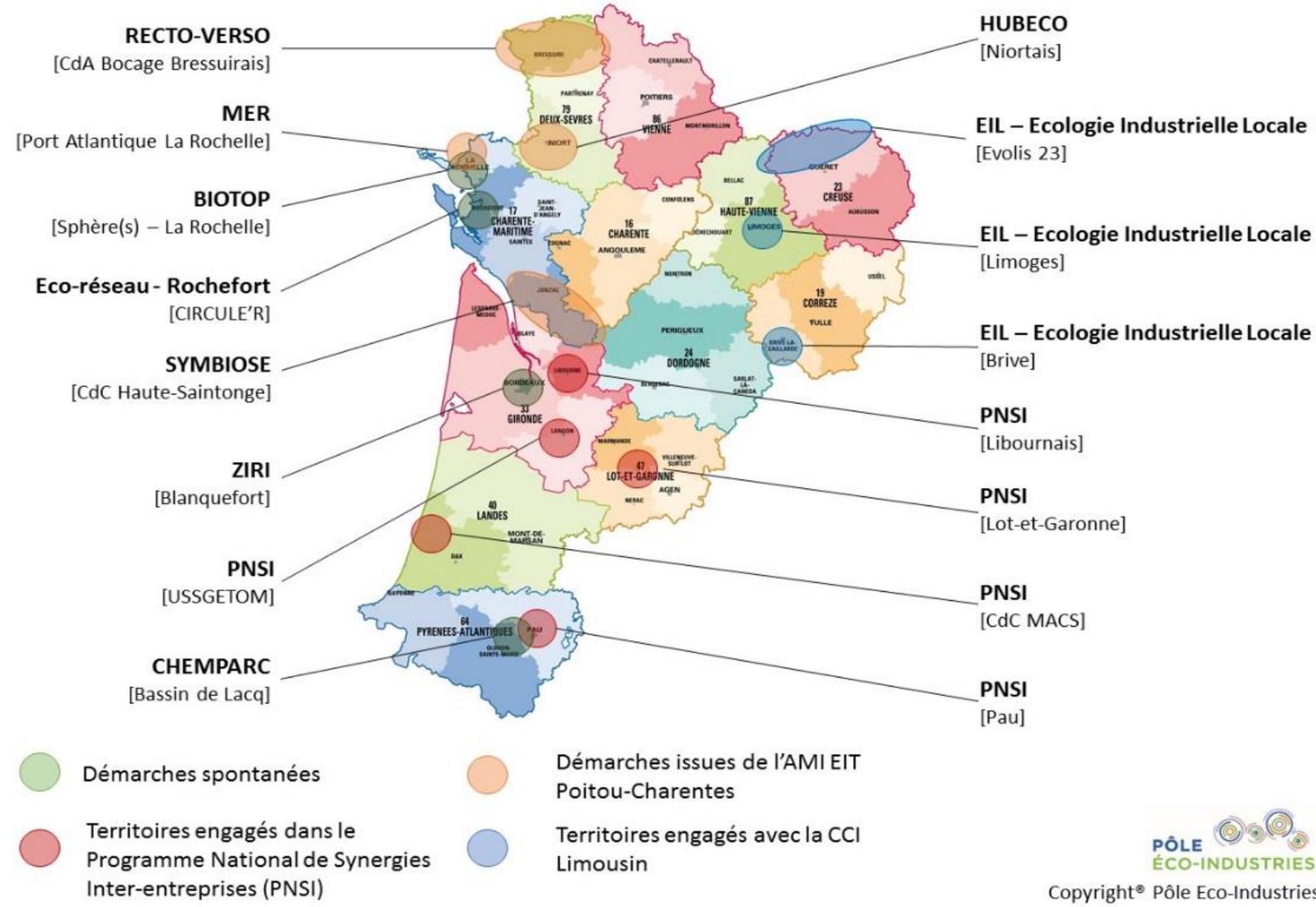
# ● Ecologie industrielle et territoriale

Axe 4

Développer un centre de ressources régional dédié à l'EIT permettant d'animer et d'accompagner techniquement les démarches régionales de leur structuration à leur pérennisation.

Accompagner le développement de nouvelles démarches d'EIT à travers le lancement d'appels à projets régionaux

## L'EIT en Nouvelle-Aquitaine



**Merci de votre attention**

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. These shapes are primarily located on the right side of the slide, creating a modern, layered effect. The rest of the slide is a plain white background.